



---

# RÉSUMÉ

---

DU  
TROISIÈME RAPPORT  
D'AVANCEMENT

---

JUIN 2013

---

## Résumé du troisième rapport d'avancement

Le présent document constitue un résumé du troisième rapport d'avancement du projet pilote Elios 2 (sur 12 mois) lancé par la Commission européenne et intitulé : « Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotecnologies dans l'Union Européenne ».

Ce document donne une présentation de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Nous invitons néanmoins le lecteur à consulter la version intégrale sur le site internet d'Elios [www.elios-ec.eu](http://www.elios-ec.eu) pour obtenir un exposé plus exhaustif.

### **I. WORK PACKAGE 1 (WP 1)**

#### **1. Programme de travail**

L'une des principales tâches du WP 1 consiste à établir « *un répertoire des marques de qualité/conformité de tous les pays de l'UE-27 utilisées sur les marchés de la construction pour les produits, procédés, travaux, équipements techniques et qualifications professionnelles accompagné d'une évaluation du niveau d'impartialité des procédures utilisées pour octroyer les marques de qualité* » (extrait de l'appel d'offres).

En réponse, le projet ELIOS 2 a élaboré un répertoire en ligne des signes de qualité dans le secteur de la construction.

#### **2. Travail réalisé à ce jour**

##### **2.1 Structure du répertoire des signes de qualité**

La structure du répertoire, décrite dans la publication D1.1, a été présentée à l'occasion de la troisième réunion du Forum (le 24 janvier 2013) et validée en tant que telle. Les observations formelles de la Commission concernant les problèmes de compatibilité et de complémentarité des signes de qualité avec le marquage CE ont été prises en considération dans la version définitive D1.1 (mars 2013).

##### **2.2 Spécifications du répertoire en ligne**

Des spécifications reposant sur la publication D1.1 sont en cours de rédaction. Les principales caractéristiques de l'environnement informatique prévu pour Elios 2 ont été communiquées au département informatique responsable de l'environnement web Europe. Ce département a approuvé les choix informatiques techniques qui ont été proposés.

Parallèlement, la préparation des principales spécifications est en cours. Il a été prévu que le répertoire serait utilisé par quatre catégories d'utilisateurs. Le tableau ci-dessous décrit les droits accordés à chacune des catégories :

Utilisateur	Fait partie de	Droits accordés
Administrateur	Équipe Elios	Tous les droits, hormis la création d'une fiche sur les signes de qualité
Gestionnaire	Fournisseur de signes de qualité	Gestion des informations relatives à son propre organisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>profil des contributeurs</li> <li>fiches créées sur les signes de qualité (par lui-même ou par ses contributeurs)</li> </ul>
Contributeur		Création d'une fiche sur les signes de qualité
Utilisateur	Public Elios	Consultation d'une fiche sur les signes de qualité Traitement de l'information : recherche, comparaison, impression

L'illustration ci-dessous est un aperçu d'une capture d'écran (section identification du signe de qualité) utilisé par un gestionnaire ou un contributeur.



The screenshot shows the 'Directory of Quality Signs' interface. At the top, there is a navigation bar with the Elios 2 logo, the text 'European Facility Insurance Organisation Schemes', and user options for 'Logout' and 'Account'. Below this is a secondary navigation bar with 'My Quality Signs' and 'Help'. The main heading is 'Add a new quality signs'. The form is divided into four tabs: 'Identification', 'Scope', 'Organisation of the certification scheme', and 'Additional Information'. The 'Identification' tab is active, showing fields for:

- Country: A dropdown menu with the text 'Select a country code'.
- Subject: A text input field.
- Scheme or Document name: A text input field.
- Logo of the scheme: A file selection button labeled 'Select a file' and a status indicator 'No file selected...'.
- Scheme owner: A text input field containing 'CSTB'.
- Scheme operators: A text input field with a trash icon and a '+ add an operator' button.

A red 'SUBMIT' button is located at the bottom right of the form area.

### 3. Étapes suivantes

- Élaboration du répertoire en ligne d'après les spécifications validées dans l'environnement informatique homologué.
- Phase d'acceptation (tests réalisés par un comité sélectionné)
- Élaboration de listes d'invitation à partir du répertoire des organisations membres concernées par les signes de qualité dans le domaine de la construction
- Envoi des invitations à compléter les questionnaires en ligne sur les signes de qualité

S'il est vrai que le répertoire est en train de devenir autonome, les membres du WP 1 commencent à aborder les problèmes de compatibilité et de complémentarité des signes de qualité avec le marquage CE, de même que d'autres sujets du WP 1 présentés au point 1.1.

## II. WP 2

### 1. Programme de travail

Pour rappel, l'objectif général du WP 2 est de constituer une base de connaissances à l'échelle de l'UE sur les indicateurs de qualité et les pathologies de la construction qui pourrait venir en aide aux (ré)assureurs dans l'évaluation des risques en matière de nouvelles technologies innovantes, et en particulier les écotecnologies.

### 2. Travail réalisé à ce jour

De mi-décembre 2012 à début mai 2013, les activités du WP 2 se sont essentiellement articulées autour de la préparation du projet des spécifications pour la base de connaissances sur les pathologies de l'UE pour les écotecnologies, en ce compris la création de modèles pour l'organisation de cette base de données.

#### 2.1. Fonctionnalités de l'outil à développer

D'après les précédentes consultations avec les assureurs, l'outil à développer nécessite plusieurs fonctionnalités :

1. Une base de connaissances (avec des fiches pathologies) fournissant des informations techniques qualitatives sur les pathologies des écotecnologies (sans communiquer pour autant de donnée statistique relative aux sinistres).
2. Une 'procédure d'alerte' (ou procédure de notification des risques) permettant aux interlocuteurs de chaque pays de signaler des problèmes/anomalies.
3. Un aperçu des signes de qualité pour les écotecnologies.

Nous avons appelé cet outil : « Eco-technologies Quality European Observatory » (EQEO).

#### 2.2 Spécifications pour la 'base de données des pathologies'

La base de connaissances européenne consiste en une base de données, où les données sur les pathologies (données compilées à partir de diverses sources) sont stockées (fichier composé de fiches), et en un programme pour les interfaces d'entrée et de sortie. Pour pouvoir être compatible avec les exigences de la Commission européenne, le programme devrait offrir un 'libre accès'.

Chaque fiche pathologies se compose d'un certain nombre de champs. Voici quelques champs d'entrée habituels :

- La source pour la description de la pathologie ;
- L'identification de l'ouvrage de construction ou du/des pays où l'anomalie/la défaillance s'est produite.
- Le type d'écotecnologie (matériau/produit/système) impliqué dans l'anomalie/la défaillance
- La description de l'anomalie/la défaillance
- Les signes de qualité liés à l'anomalie/la défaillance pour le produit/matériau/système installé au moment de la construction
- Les enseignements tirés

### 2.3 Spécifications pour la 'procédure d'alerte'

En ce qui concerne la procédure d'alerte, l'idée est de pouvoir rassembler et communiquer les informations existantes. La structure proposée pour la base de données est très simple :

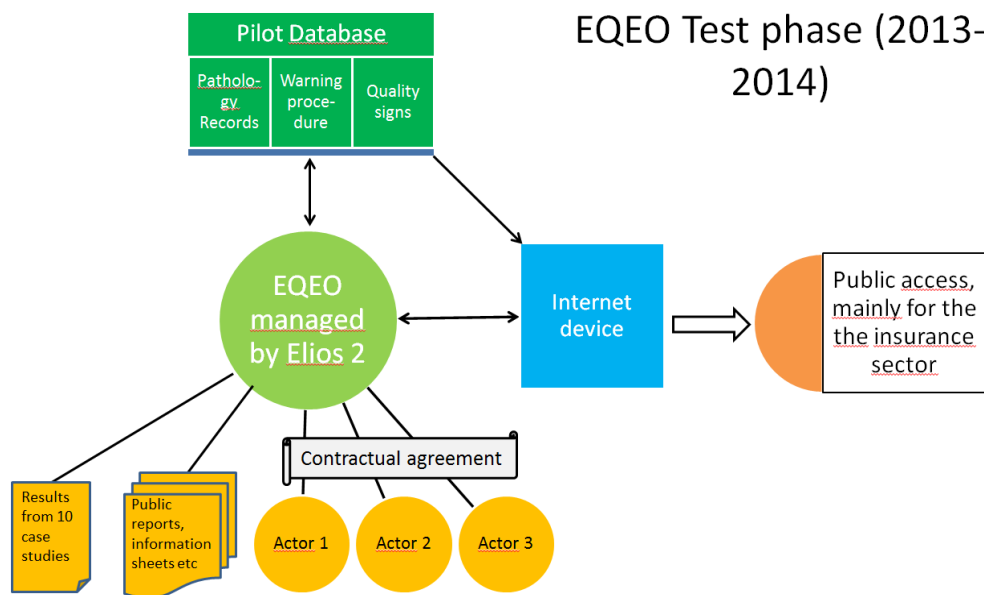
- Nom de l'organisation / de la personne qui donne l'alerte ;
- Description de l'écotechnologie qui fait l'objet de l'alerte ;
- Description de l'alerte ;
- Indication relative au risque :
  - il y a un risque manifeste et immédiat pour la santé et la sécurité ;
  - il y a un risque manifeste et immédiat de graves dommages économiques (ce genre de cas de figure peut entraîner d'importants dommages directs ou indirects) ;
  - pour le moment, il n'y a pas de risque manifeste et immédiat pour la santé et la sécurité ni de risque de graves dommages économiques. Ces risques ne peuvent toutefois être exclus pour l'avenir en cas d'utilisation généralisée.
- Possibilité d'ajouter des pièces jointes.

### 2.4 Spécifications pour un aperçu des signes de qualité pour les écotechnologies

Cette partie de l'EQEO est un extrait du répertoire des signes de qualité à mettre au point dans le cadre de WP 1 concernant les écotechnologies.

### 2.5 Organisation de la base de données pilote pendant *Elios 2*

Bien entendu, la mise en place d'un éventuel EQEO futur, de même que son organisation, dépend dans une très large mesure du résultat de la base de données pilote que nous devons élaborer dans le cadre d'Elios 2. Pour cette version pilote, nous proposons une structure organisationnelle telle que présentée au schéma 2.1.



**Schéma 2.1 : Structure organisationnelle proposée pour la phase de test de l'EQEO (2013-2014)**

La base de données se composera de trois parties, correspondant à trois fonctionnalités du système de l'EQEO décrites ci-dessus :

1. Fiches pathologies (évaluation a posteriori) : enregistrement des dossiers de sinistres connus/existants ou des informations sur les anomalies/défaillances (et leurs causes et conséquences) ;
2. Données concernant la procédure d'alerte : signaux d'alerte précoces à propos de produits/technologies/systèmes défectueux ou déclarations de sinistre à l'examen ;
3. Signes de qualité (évaluation a priori) : extrait du répertoire des signes de qualité (WP 1).

D'après nous, le rôle de l'EQEO n'est pas de développer sa propre analyse des différents risques, mais de rassembler, sélectionner et gérer les données existantes. Notre objectif est d'organiser un échange et une diffusion des données détenues essentiellement à un niveau national par des acteurs nationaux, ou connues par le biais de rapports publics, de fiches informatives sur les défaillances et d'autres documents. Bien sûr, les résultats du questionnaire pour les dix écotecnologies (réalisé en 2012) seront également exploités pour alimenter la base de données.

Pour que cette base de données pilote puisse être efficace, sa portée doit être limitée. Nous devons nous focaliser sur quelques écotecnologies seulement qui ont été sélectionnées (10 étant le maximum absolu).

En ce qui concerne les acteurs nationaux, nous avons identifié l'Agence Qualité de construction (France) et le Danish Building Defects Fund (Danemark) comme étant des parties potentiellement intéressées de participer à la phase de test. Dans le cadre de la collaboration avec ces partenaires, un projet d'accord contractuel sera établi, précisant ce que les partenaires sont en droit d'attendre.

## **2.6. Cadre d'exploitation d'une base de données des pathologies après *Elios 2***

Comment, en pratique, rendre exploitable une base de données des pathologies ? Le WP 2 se rend compte qu'il est nécessaire, pour que l'outil à développer fonctionne *après le projet Elios 2*, de mettre en place une base de données, mais aussi des procédures et un modèle d'entreprises permettant de rassembler des données objectives (sur la base d'inspections sur site ou d'autres sources), de faire évaluer par un expert les données recueillies et de diffuser l'information.

Ce type de modèle d'entreprises n'a pas été mis en place. WP 2 examine à l'heure actuelle les modèles existants afin de déterminer si ceux-ci seraient en mesure d'offrir pareilles possibilités à l'échelon européen.

Une organisation comme l'ENBRI (European Network of Building Research Institutes) pourrait jouer un rôle à ce niveau et collaborer avec des instituts nationaux comme l'AQC (France) et le Danish Building Defects Fund (Danemark).

## **3. Étapes suivantes**

Activités prévues pour les prochains mois :

- Poursuite de la collecte des données au moyen du questionnaire, en particulier en France et en Belgique.

- Consultation du groupe de travail CIB W086 sur les pathologies de la construction à l'occasion du CIB World Congress qui s'est déroulé à Brisbane en mai 2013 et consultation de l'ENBRI afin de connaître son avis sur la collecte et la diffusion de données sur les pathologies au niveau européen.
- Sélection des écotecnologies qui alimenteront la base de données des pathologies.
- Approfondissement par les assureurs des besoins d'information pour l'EQEO, en collaboration avec le WP 3.
- Finalisation des spécifications pour l'EQEO, validations des spécifications et définition des exigences en matière d'informatique pour le développement de la base de données.

### III. WP 3

#### 1. Programme de travail

Pour rappel, l'objectif global du WP 3 est d'analyser les conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction et d'identifier les critères et modalités d'élaboration de schémas d'assurance susceptibles de soutenir des services transfrontaliers ainsi que la couverture des performances de la construction en matière de durabilité.

#### 2. Travail réalisé à ce jour

Nous avons décidé de présenter l'évolution de chaque publication à mesure de son avancement.

Cette décision concerne particulièrement la première publication, la mise à jour de la cartographie, qui devrait dresser l'état des lieux des connaissances en assurances à la fin du projet.

##### 2.1 Introduction

Les informations sont rassemblées par le biais de trois canaux différents :

###### a) *Insurance Europe*

Après la première présentation du projet Elios 2 aux fédérations le 19 septembre 2012, nous avons soumis notre questionnaire aux représentants des fédérations d'assurances lors de l'assemblée générale de Insurance Europe le 8 mars 2013. Le questionnaire a ensuite été transmis par Insurance Europe à toutes les fédérations, accompagné d'une description de leur propre régime national (réalisée dans Elios 1) afin de vérifier si ce régime reflète toujours la réalité et afin de recueillir des informations supplémentaires, notamment sur les volumes des marchés ou les exigences en matière d'assurance.

Des premières réponses ont été recueillies, mais la procédure n'est pas terminée et devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

Outre des réponses au questionnaire, il a ensuite été formulé, au cours de l'assemblée générale, des réponses générales concernant les « guichets uniques » nationaux existants (voir D3.1.6).

*b) Allianz*

En tant que sous-traitant, la tâche principale d'Allianz consiste à mettre à jour la cartographie en rassemblant des informations auprès de son propre réseau interne de succursales sur les marchés locaux. Les informations à recueillir concernent la mise à jour des informations sur Elios 1, mais aussi leur extrapolation à un plus grand nombre de réalités du marché des assurances.

Pour ce faire, la version définitive du questionnaire a été envoyée aux succursales européennes d'Allianz.

Le taux de participation satisfaisant (14 questionnaires complétés sur 17 envoyés) a permis de tirer des premières conclusions de ce troisième rapport d'avancement dans la publication 3.1 - Mise à jour de la cartographie des régimes d'assurance.

*c) Hannover Re*

Responsable du WP 3, Hannover Re est chargée de recueillir des informations auprès des compagnies d'assurances par le biais de deux canaux :

Une première mise à jour de la cartographie existante dans le cadre d'Elios 1 a été réalisée dans le rapport d'avancement précédent, en recourant à notre réseau interne de souscripteurs de réassurance en construction. Actuellement, ce canal est également utilisé pour diffuser le questionnaire, notamment aux assureurs scandinaves.

Plusieurs réunions ont été menées avec des assureurs actifs sur les marchés français, espagnol et britannique.

En ce qui concerne les garanties de performance énergétique en particulier, nous avons participé en janvier à une conférence organisée par la FFB et avons également visité au mois de février le Green Office Meudon, le premier bâtiment de grande ampleur à énergie positive en France, initié par Bouygues Immobilier.

Pour ce qui est de l'aspect plus général du cadre réglementaire, nous avons contacté et obtenu des réponses de :

- L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)
- La Commission européenne - la DG Marché intérieur

Démarches entreprises par d'autres sous-traitants, notamment :

*a) APAVE*

APAVE a conçu un questionnaire. Même si, à ce jour, le taux de participation n'est pas satisfaisant, de premiers résultats ont néanmoins pu être dégagés.

*b) SBI*

Les démarches suivantes ont été entreprises :



- Relevé des régimes de construction, des systèmes des entreprises et des théories sur les transitions.
- Entre trois et quatre études de cas qualitatives représentant des régimes (de construction) archétypes seront menées dans le cadre de l'analyse horizontale, laquelle se basera sur les pays suivants : la France, le Royaume-Uni, le Danemark et la République tchèque. Le nombre d'études de cas des régimes d'assurance et des théories sur les transitions se limitera donc à un seul exemple, représentant chacun des régimes de construction distincts qui ont été identifiés.
- Plan d'action et proposition pour l'exécution de l'analyse verticale, mettant l'accent sur l'approche méthodologique ainsi que les sources de données appliquées.
- Rédaction des conclusions préliminaires de l'étude qui seront débattues et vérifiées au sein du groupe projet.

## **2.2 Observations préliminaires**

### **2.2.1 Mise à jour de la cartographie des régimes d'assurance**

Cette étude, basée sur les informations recueillies durant la cartographie du projet pilote Elios 1, actualisera d'abord les informations sur les différents régimes actuellement en vigueur dans l'UE-27.

Dans un second temps, nous étendrons cette mise à jour pure du cadre légal réalisée dans Elios 1 aux considérations du marché à l'aide d'un questionnaire (version préliminaire présentée en annexe).

### **2.2.2 Mécanismes financiers pour la protection des intérêts des investisseurs**

Les premiers résultats de nos échanges avec les assureurs ont montré que la réalisation de cette tâche impliquait, parallèlement à la mise à jour de la cartographie, la mise en œuvre des procédures suivantes :

- a) Identification des différents instruments financiers existants (autres que les assurances notamment) visés dans la protection des ouvrages de construction, englobant un large éventail d'instruments de gestion publics et privés, comme les régimes d'assurance, les réglementations, les mécanismes de subvention, etc.
- b) Au moyen d'une étude de cas, nous dresserons un aperçu des obstacles spécifiques rencontrés au niveau de l'assurance des innovations dans le secteur de la construction et des solutions que l'industrie a trouvées par le passé pour appréhender ces innovations. Cette technologie pourrait être le VEC (vitrage extérieur collé), largement utilisé de nos jours dans les murs-rideaux.

### **2.2.3 Besoins d'information sur les assurances de la construction**

Cette troisième étude présentera le processus de souscription des assurances de la construction en général, soulignant ses besoins spécifiques d'information. Elle tentera notamment de clarifier les principes d'évaluation du risque ainsi que le rôle joué par le Service d'inspection technique dans ce processus.

### 2.2.4 État des lieux des régimes d'assurance et transitions

Cette étude tente, par le biais d'une approche sociotechnique, de décrire et de comparer à plusieurs niveaux les différents régimes organisationnels nationaux existants dans l'industrie de la construction. Elle devrait notamment passer en revue les différents rôles des assurances dans la chaîne de qualité globale de l'industrie de la construction.

### 2.2.5 Conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction

Il sera procédé, dans le cadre de cette tâche, à une analyse des conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction et à l'élaboration d'une série de directives pour une formulation stratégique.

### 2.2.6 Recommandations en matière de formulation stratégique

Cette analyse émettra des recommandations en matière de formulation stratégique encourageant les bonnes pratiques et les solutions d'assurance.

## 3. Étapes suivantes

Actions prévues sous peu pour les différents membres de l'équipe du WP 3 :

#### a) *Insurance Europe*

En fonction du nombre de questionnaires complétés et renvoyés par les assureurs en Europe, il se peut qu'Insurance Europe doive assurer un certain suivi auprès des fédérations.

#### b) *Allianz*

Allianz devrait continuer à rassembler les réponses au questionnaire provenant des différents canaux, à mettre à jour la cartographie correspondante et à approfondir son évaluation des régimes d'assurance de la construction en Europe (publication 3.1).

#### c) *Hannover Re*

- Afin de recueillir des informations dans toute l'UE, le questionnaire validé sera envoyé aux assureurs locaux afin d'étoffer la description faite pour chaque pays.
- Plusieurs réunions sont prévues avec les assureurs AVIVA, AXA CS, EIFER, Generali, HDI Gerling, SMABTP et VHV. Les réassureurs Munich Re et SCOR seront également contactés au sujet de leur activité mondiale.

En ce qui concerne les mécanismes de protection financière autres que les assurances, nous avons identifié la Performance énergétique comme étant la seule garantie pouvant réellement tirer profit d'un tel système.

d) *APAVE*

APAVE expliquera plus en détail dans quelle mesure le contrôle technique contribue à améliorer la qualité de construction. L'analyse devrait également souligner la contribution du contrôleur dont le rôle consiste à déterminer la pertinence des processus d'évaluation et de contrôle des risques auxquels il participe.

e) *SBI*

Les mesures suivantes seront prises :

- Amélioration de l'analyse sur les régimes d'assurance.
- Approfondissement de l'analyse verticale en rapport avec le débat sur la convergence stratégique.

f) *NHBC*

NHBC s'enquerra de l'expérience britannique afin d'étoffer le point 2.6 « Exemple d'évaluation historique d'une innovation par les assurances » du WP 3, lequel traite de la technologie VEC (vitrage extérieur collé).

## **IV. WP 4**

### **1. Programme de travail**

Le WP 4 a pour objectif général de permettre à la Commission européenne une consultation stratégique de l'objet du projet et de diffuser les résultats de ce projet. Et plus spécifiquement, il se concentrera sur les deux objectifs suivants :

- Aider les services de la Commission à mettre en place et à rendre fonctionnel un forum composé de représentants des secteurs de la construction et de l'assurance/la réassurance, d'États membres et de services de la Commission, afin d'assurer la direction du projet pilote et le dialogue avec les intervenants.
- Transmettre les résultats du projet pilote aux intervenants, aux représentants des secteurs de la construction et de l'assurance/la réassurance, à la communauté des chercheurs et aux responsables politiques de l'Union européenne.

### **2. Travail réalisé à ce jour**

Conformément au plan d'action global, les publications de la troisième période de six mois comprennent :

- ✓ La publication D4.4 : Troisième réunion du Forum
- ✓ La publication D4.11 : Troisième lettre d'information

- ✓ La publication D4.22 : Mise à jour et révision du site internet d'Elios 2.

## **2.1 Réunions du Forum (Publication D4.4)**

Un peu en avance sur le programme, le Forum a déjà tenu sa troisième réunion au cours du deuxième semestre de la période de projet (publication D4.4). La quatrième réunion du Forum (publication D4.5) est en cours de préparation et se tiendra le 11 juin 2013, soit un mois à l'avance.

Le travail réalisé durant cette période de six mois englobe le projet du procès-verbal de la troisième réunion du Forum ainsi que la préparation des invitations et des documents de travail pour la quatrième réunion du Forum.

Lors de la troisième réunion du Forum, les débats se sont portés sur les thèmes sélectionnés suivants du WP 2 :

- Thème 1) Rôle des pathologies de la construction (et des signes de qualité) dans l'évaluation des risques par les assureurs durant le processus de souscription de produits de construction novateurs.
- Thème 2) Analyse par les assureurs des besoins et critères relatifs au format (à la structure) de la base de données à l'échelle de l'UE sur les indicateurs de pathologies des écotecnologies.
- Thème 3) Conditions et modalités de collecte, d'exploitation et de diffusion des données et informations pertinentes à toutes les parties concernées ainsi que maintenance et exploitation de la base de données à l'issue du projet pilote.

Les résultats et conclusions qui ont pu être déduits des débats sur ces différents thèmes ont été inclus dans les WP respectifs.

## **2.2 Lettre d'information (Publication D4.11)**

La troisième tâche du WP 4 consiste à préparer sept lettres d'information (une après chaque réunion du Forum). La troisième lettre d'information (publication D4.11) a été rédigée au printemps 2013 et publiée en mai 2013.

## **2.3 Site internet (Publication D4.22)**

La publication D4.22 a pour objet de mettre à jour et de réviser le site internet d'Elios 2. Le site a subi une révision : la page principale, désormais plus ciblée, renvoie uniquement à Elios 2 (et pas à Elios 1) et l'anglais est devenu la langue principalement utilisée. Des mises à jour d'informations pertinentes ont été ajoutées au site internet.

### 3. Étapes suivantes

Au cours des six prochains mois, le WP 4 se concentrera sur le sixième point du WP 4, à savoir la mise sur pied de la cinquième réunion du Forum (mois 25) en janvier 2014. À l'occasion de cette réunion, un débat transversal sera organisé sur le répertoire concernant les marques, les indicateurs et les régimes.

Les publications de la cinquième période de six mois (mois 19-24) incluent :

- La publication D4.5 : Quatrième réunion du Forum. La réunion du Forum se tiendra le 11 juin 2013 et le procès-verbal sera considéré comme la première publication des six prochains mois.
- La publication D4.6 : Cinquième réunion du Forum. Bien que la réunion du Forum ne doive pas avoir lieu avant le mois 25, sa préparation occupera une place centrale au cours de la période à venir. Un projet de l'ordre du jour sera préparé en novembre 2013 en vue de son approbation définitive par la Commission européenne pour la fin du mois de novembre et de sa distribution aux membres du Forum au cours de la première quinzaine du mois de décembre 2013.
- La publication D4.12 : Quatrième lettre d'information. La prochaine lettre d'information sera rédigée durant le mois de septembre pour être publiée en octobre.
- La publication D4.17 : Premier article. Les premières informations pour les professionnels de la construction/en assurances ou une revue spécialisée seront rédigées.
- La publication D4.19 : Premier communiqué de presse. Le premier communiqué de presse sur le projet sera élaboré.
- La publication D4.22 : Mise à jour et révision du site internet d'Elios 2. Le site internet d'Elios 2 sera mis à jour continuellement au cours des six prochains mois.

## V. WP 5

### 1. Programme de travail

#### 1.1 Introduction

L'objectif du WP 5 est d'assurer la cohérence entre les activités des différentes équipes responsables des différents WP et des organismes associés afin que les tâches définies dans les différents WP soient réalisées dans les délais.

#### 1.2 Remarque concernant les exigences en matière de protection financière et le cadre réglementaire

Comme mentionné dans le rapport d'avancement précédent, une nouvelle question doit être abordée dans le cadre du programme de travail.

Nos réunions avec plusieurs parties impliquées ont mis en lumière la nécessité d'aborder la question des conditions, règles et informations requises lorsqu'un assureur agit dans le cadre de la libre prestation de services (LPS).

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une réunion préparatoire organisée prochainement avec Lukas Bortel de la DG Marché Intérieur et Services.

### 1.3 EQEO et répertoire des signes de qualité

L'élaboration d'une base de données des pathologies pour les écotechnologies, qui s'intitulera EQEO (Eco-technologies Quality European Observatory), constitue l'une des tâches majeures du WP 2.

Compte tenu de l'intérêt d'une vision transversale qui nécessite une étroite collaboration entre les différents WP (un objectif du WP 5), une partie de cette base de données sera dédiée aux signes de qualité.

Un lien sera établi entre cette partie de la base de données et le répertoire du WP 1 avec pour objectif de permettre une comparaison entre l'évaluation 'a priori' et l'évaluation 'a posteriori' du signe de qualité concerné.

L'objectif du WP 5 est également d'assurer la cohérence entre les activités des différentes équipes responsables des WP et des organismes associés afin que les tâches définies dans les WP soient réalisées dans les délais.

## 2. Travail réalisé à ce jour

Dans l'étude Elios 1, le travail consultatif et organisationnel s'est vu limité en raison du nombre restreint de partenaires. L'étude Elios 2 a nécessité, en revanche, une plus grande participation en termes d'organisation pour assurer la cohérence entre les différents WP.

Afin d'atteindre cet objectif et d'encourager l'échange d'informations entre les nombreux partenaires, plusieurs réunions ont été organisées entre les différents WP.

17/07/2012 : réunion HANNOVER RE, MAF, CSTB  
28/08/2012 : réunion CAPEB, HANNOVER RE, CSTB  
30/08/2012 : réunion ARCADIS, CSTB, BBRI, SBi, NHBC  
19/09/2012 : réunion Insurance Europe : CEA, CSTB, HANNOVER RE, ARCADIS  
23/10/2012 : réunion ARCADIS, HANNOVER RE, CSTB  
12/02/2013 : réunion ARCADIS, CSTB, SBi, NHBC  
20/03/2013 : réunion Insurance Europe : HANNOVER RE, CEA  
02/05/2013 : réunion ARCADIS, BBRI, CSTB

Il est désormais permis d'affirmer que le projet est en bonne voie. Si vous souhaitez avoir un aperçu de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, veuillez consulter les chapitres précédents.

Étant donné que les publications du WP 5 couvrent la durée totale du projet (hormis celles se rapportant aux rapports d'avancement, lesquelles paraissent tous les six mois), il n'est pas chose aisée de faire le point de la situation à un moment bien précis.

De manière générale, l'on peut dire que l'encadrement global du projet ainsi que les initiatives nécessaires qui ont été prises en ce sens au cours des six derniers mois ont permis de respecter le programme de travail ainsi que l'agenda du projet.

La Commission est régulièrement tenue au courant de l'avancement du projet et assiste aux réunions sur le projet Elios (Comité de direction le 8 avril 2013 et réunion préparatoire du Forum le 17 mai 2013).

Le grand public est informé de l'évolution du projet par le biais de la lettre d'information et du site internet qui est mis à jour en collaboration avec le WP 4.

En outre, une seconde réunion s'est tenue avec Insurance Europe à Bruxelles le 20 mars 2013 à la suite de la réunion de septembre 2012. L'équipe Elios y était représentée par les responsables des WP 3 et WP 5.

Un aperçu du travail accompli à ce jour a été dressé à cette occasion, de même le questionnaire du WP 3 a fait l'objet d'une présentation. Ce questionnaire a été envoyé par la suite par Insurance Europe à toutes les fédérations. Les réponses sont actuellement collectées, comme indiqué ci-dessus dans le WP 3.

Le Comité scientifique reçoit également des informations sur le projet ainsi que tous les documents (rapports d'avancement, publications, etc.) lui permettant de formuler des recommandations en ce qui concerne le travail accompli et d'émettre des observations sur l'orientation que devrait suivre le projet Elios 2 dans le futur.

Une première réunion entre les responsables des WP et le Comité scientifique devait se tenir en mai 2013 dans les bureaux du CEA mais a dû être reportée pour des raisons organisationnelles. La réunion sera organisée plus tard dans l'année. La Commission y sera bien évidemment conviée.

Le WP 4 et la Commission collaborent actuellement à la préparation de la prochaine réunion du Forum qui se tiendra le 11 juin 2013. Une réunion préparatoire a eu lieu le 17 mai 2013.

Enfin, le WP 5, en tant que pilote du projet Elios, envisage d'impliquer de nouveaux partenaires pour renforcer l'équipe, et plus spécifiquement celle chargée de la base de données sur les pathologies et les signes de qualité.

### **3. Étapes suivantes**

Le WP 5 continuera à s'assurer, au cours des six prochains mois, du bon déroulement du projet. Il s'appliquera en particulier à la réalisation de la cinquième réunion du Forum, à l'organisation d'une réunion pour le Comité scientifique et à la rédaction du quatrième rapport d'avancement.